



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/13 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Compte Administratif 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Maraix (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît FIDELIN, Patrick THOMINES (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélié GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien MARION (Appeville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELLOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Aurélié GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/13 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Compte Administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le vice-président rappelle à l'assemblée l'exécution budgétaire du budget 2023, constatée aux annexes « 1-Dépenses de fonctionnement », « 2-Recettes de fonctionnement », « 3-Dépenses d'investissement » et « 4-Recettes d'investissement », en distinguant les dépenses et recettes « dites de structures » des dépenses et recettes « dites d'actions », pour chacun des comptes.

Le taux d'exécution des **dépenses de fonctionnement** est de 68 %. Ce taux moyen résulte pour les comptes les plus importants :

- d'études et de prestations en cours dans le cadre du Programme annuel d'activité, non entièrement réalisées donc non facturées en 2023 ;
- de la mise en œuvre du contrat de nettoyage de la Maison du Parc, où les modalités d'exécution et le décompte du service induisent un report de paiements en 2024 ;
- d'engagement de 80 000 € sur le Fonds de Transition Écologique au travers de l'appel à projet « Osez construire en terre pour le bâti en terre » dans le cadre duquel aucun projet ne s'est concrétisé à ce jour.

	CA 2022	CA 2023	Evolution
011- Charges à caractère général	1 052 899 €	750 600 €	- 28,71 %
012- Charges de personnel	1 615 504 €	1 786 323 €	+ 10,57 %
65- Autres charges (dont subventions)	337 271 €	302 015 €	- 10,45 %

Les charges de personnel ont augmenté de 10 % du fait de l'augmentation du point indiciaire, de la mise en œuvre du RIFSEEP, et du recrutement d'un agent à Beauguillot en fin d'année suite à un financement exceptionnel du fonds vert. Néanmoins, du fait des temps partiels d'agents et du non recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments dont le financement était prévu au budget 2023, le taux de réalisation de cette ligne n'est que de 90 %.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Les charges à caractère général sont en diminution de 30 % du fait de la non réalisation d'études programmées en 2023, en particulier concernant la reconversion de la tourbière de Sèves (mise en œuvre du plan d'action agricole et étude hydrogéologique).

Les « autres charges » sont également en diminution du fait de la fin des versements effectués aux communes dans le cadre de « Ma commune en transition ».

Les autres subventions concernent notamment :

- les particuliers, dans le cadre du Fonds de Sauvegarde Terre Chaume,
- les agriculteurs, dans le cadre des PSE,
- les associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable,
- l'Amicale du personnel du Parc.

Le taux d'exécution des **recettes de fonctionnement** est de 88 %, ce qui est plutôt un taux d'exécution plutôt élevé.

Les montants non perçus concernent des financements à recevoir en 2024 pour des actions finalisées en 2023, notamment :

- appui à la mission de reconversion de la tourbière de Sèves (Conseil départemental de la Manche 55 000 €)
- contribution aux travaux d'aménagement à Beauguillot (Conseil départemental de la Manche 25 000 €)
- programme « plantation de haies bocagères » (FEDER 80 000 €) ;

Le taux d'exécution des **dépenses d'investissement** est faible, à 44 %. Il résulte principalement du statu quo, quant à l'engagement des travaux importants de réhabilitation/rénovation de la Maison du Parc engagés en 2023 mais facturés en 2024. D'autre part des investissements prévus dans le programme d'action n'ont pas été réalisés à hauteur des estimations (acquisitions informatiques, achat de matériel).

Les **recettes d'investissement** sont faibles. L'emprunt prévu pour les travaux n'a pas été sollicité.

En synthèse, l'exercice budgétaire 2023 présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Recettes.....	642 382,92 €
Dépenses.....	525 751,07 €
Résultat de l'exercice.....	116 631,85 €
Résultat antérieur.....	39 824,91 €
Résultat cumulé (excédent).....	156 456,76 €

Restes à réaliser

Recettes.....	52 000,00 €
Dépenses.....	527 269,84 €
Solde.....	- 475 269,84 €

Résultat définitif..... - 318 813,08 €

FONCTIONNEMENT

Recettes.....	2 980 136,70 €
Dépenses.....	2 946 275,06 €
Résultat de l'exercice.....	33 861,64 €
Résultat antérieur.....	2 129 251,62 €
Résultat cumulé (excédent).....	2 163 113,26 €



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Patrick THOMINES, vice-président en charge des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2023 ci-dessus.

Selon la réglementation en vigueur, le président du Parc sort de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 présenté ci-dessus.
 - **AUTORISE** le vice président à signer les documents y afférents.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Corby-sur-Mer
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_13-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024